

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Mars 1883.

LE MEETING

De nombreux colleurs d'affiches ont placardé, jeudi dans l'après-midi et dans la soirée, sur les murs de Paris, et principalement dans les quartiers ouvriers, l'avis suivant, imprimé sur papier rouge :

Grand meeting public en plein air, sur l'esplanade des Invalides, le vendredi 9 mars 1883, à deux heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

Invitation au gouvernement à prendre des mesures immédiates pour donner du travail, du pain à ceux qui n'en ont pas.

Camarades,

En présence des chômages et de la misère que nous subissons, en présence de l'indifférence de ceux qui nous gouvernent, un grand nombre d'entre nous ont pris l'initiative de ce meeting.

Que pas un de nous ne manque à ce rendez-vous pacifique, pour bien montrer notre droit à l'existence.

Si notre riche République n'a plus de travail à nous donner, elle doit au moins nourrir le créateur de sa richesse, son plus ferme soutien, l'ouvrier.

La commission :

Labat, Montant, Gauthier, Cardillac, Cortellier, ouvriers menuisiers.

Divers incidents ont marqué cet affichage. Dans le quartier du Marais, où le groupe révolutionnaire central a tenu une seconde réunion publique, salle Diderot, rue des Arquebusiers, ces affiches étaient plus nombreuses : on en voyait à tous les coins de rues. Plusieurs ont été arrachées, d'autres ont été lacérées.

Dans les quartiers excentriques, de nombreuses réunions ont été tenues dans lesquelles on discutait l'opportunité du grand meeting annoncé.

Plusieurs y voyaient un piège, dressé par la préfecture de police, pour permettre à MM. Jules Ferry et Waldeck-Rousseau de faire connaître leur manière de gouverner.

Hier, l'esplanade des Invalides a été occupée militairement. Tout rassemblement était défendu. Le service de police est fait par des gardiens de la paix, sous les armes, sous la haute direction de M. Cuhe, inspecteur divisionnaire, assisté de M. Honorat, employé à la police municipale, et par des sapeurs-pompiers, placés de distance en distance. De nombreux agents de police sont placés à l'intérieur de l'Hôtel des Invalides. Les troupes et la garde républicaine à cheval sont consignées.

Dans les postes de police des quartiers voisins de l'esplanade, le nombre des agents est doublé. Pendant toute la matinée, de nombreux curieux ont passé dans les rues avoisinantes de la place. Les débitants de vins des environs ont eu beaucoup de clients : partout il y a foule.

Le bruit court, à dix heures et demie, que les manifestants descendront par le boulevard des Invalides. Quelques curieux se dirigent vers ce côté. La police a pour mot d'ordre de disperser les rassemblements de plus de cinq personnes.

Si la manifestation ne réussit pas, les mâçons sans ouvrage recommenceront dimanche prochain, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le lieu du rendez-vous était fixé à l'esplanade des Invalides. Quelques ouvriers prétendent qu'un grand nombre de compagnons se sont réunis à la place de l'Hôtel-de-Ville pour se diriger vers l'esplanade par le pont Louis-Philippe et le boulevard Saint-Germain. La plupart des agents de M. Camescasse se dirigent sur ce point pour empêcher la manifestation de passer devant la Chambre.

A une heure et demie, il n'y a encore sur l'esplanade que quelques groupes isolés. A deux heures on peut compter un millier de manifestants que les brigades de sergents de ville commencent à disperser.

Louise Michel, hissée sur une échelle, fait un discours qui peut se résumer ainsi : « Camarades, dit-elle, la police veut aujourd'hui empêcher les peuples de se réunir, ne soyons pas toujours ses moutons; opposons la force à la force et affirmons notre droit au travail. »

La citoyenne est armée d'un revolver. Quelques arrestations ont lieu. Enfin, la police commence à faire évacuer l'esplanade.

Louise Michel monte dans un fiacre. La foule crie : A l'Elysée !

A l'Elysée

Il est alors trois heures de l'après-midi. Vers trois heures et demie, une masse de mille personnes environ débouche dans la rue du faubourg Saint-Honoré par la rue Matignon.

On entend ces cris : « A bas Grévy ! » Les manifestants entonnent la *Marseillaise*, le *Chant du départ* et le *Ca ira*.

C'est un désordre inouï. Des omnibus et des voitures sont arrêtés, dételés; on tente de les renverser.

Toutes les boutiques se ferment. Les manifestants arrivent place Beauvau. De nombreux sergents de ville sont masqués dans la cour du ministère dont la grille est fermée.

Toutes les portes du palais de l'Elysée sont également closes, et la garnison est sous les armes.

Des escouades de sergents de ville sortent du ministère de l'intérieur et chargent les manifestants.

C'est un désordre déplorable. Plusieurs sergents de ville sont blessés grièvement. On arrête un grand nombre de personnes. Deux députés, qui se trouvent dans la bagarre, sont arrêtés; ils se font reconnaître et sont relâchés.

4 heures. — Louise Michel a fixé rendez-vous pour dimanche à Rivoli; mais on craint que la manifestation ne recommence ce soir. Les troupes sont consignées dans les casernes de la Pépinière et de Latour-Maubourg. A la dernière heure, on dit que les troubles recommencent avenue de Latour-Maubourg.

4 heures 40. — Pendant la charge, des soldats ont reçu des pierres et des pavés arrachés près des rails des tramways. La cavalerie est maintenant revenue se masser près de la Chambre des députés, au coin du boulevard Saint-Germain. La foule revient

lentement par le pont de la Concorde et le quai.

4 heures 40. — Les manifestants ont brisé les vitres de la caserne de Latour-Maubourg. Ils sont refoulés. La foule se masse sur le pont de la Concorde. Un escadron de cavalerie de la garde républicaine passe devant la Chambre des députés, se divise en deux et charge à la fois le pont de la Concorde et le boulevard Saint-Germain, et au galop, la place de la Concorde. J'entends les cris d'une femme blessée.

Signalons ce détail donné par le *Temps*, que beaucoup de députés s'étaient installés dans les cafés avoisinant l'esplanade des Invalides pour jouir du coup d'œil.

Chronique générale.

M. Lalanne vient d'être élu sénateur inamovible en remplacement de M. le général Chanzy, par 456 voix contre 3 attribuées à M. le général Saussier, 2 à M. Jourde et 2 à M. Leroy-Beaulieu. La droite s'est généralement abstenue. Quelques-uns de ses membres ont déposé dans l'urne un bulletin blanc.

Le préfet de la Seine doit incessamment soumettre au conseil municipal des combinaisons financières qui permettront de poursuivre les grands travaux de Paris.

Il s'agit, non pas d'un emprunt proprement dit, mais de l'émission de bons de la caisse municipale, jusqu'à concurrence d'une somme à déterminer. (*National*.)

Le journal de l'*Appel au Peuple* de M. Cunéo d'Ornano a publié, hier matin, une prétendue lettre du duc d'Aumale à M. Jules Ferry dans laquelle le duc remercie le ministre d'avoir défendu la Constitution de 1875, « que nous votions ensemble à l'Assemblée de Versailles. » Et cette lettre ajoute :

la sérénissime République. Au rez-de-chaussée et au premier étage, les fenêtres sans vitres semblaient annoncer que depuis bien des années ce palais était inhabité. Cependant il n'en était rien. Quelqu'un, en effet, vivait là : une ruine au milieu de ces ruines, un souvenir d'un glorieux passé dans les misères et les décrépitudes du présent.

La seule porte peut-être qui fût à peu près intacte était la porte de la salizada, — la ruelle, — une porte qui, autrefois, dans les palais de Venise, servait aux domestiques et aux fournisseurs et correspondait à peu près à ce que, dans nos maisons de Paris, nous appelons l'escalier de service. Donc, cette porte venait de s'ouvrir en donnant accès à un homme arrivé aux dernières limites de la vieillesse. Cet homme, d'un aspect misérable, presque sordide, portait à son bras un panier contenant quelques maigres provisions, son docteur du jour, que le vieillard était allé chercher lui-même par la ville. Cependant, cet homme portait le plus ancien nom de l'antique aristocratie de Venise, un nom qui apparaît pour la première fois dans l'histoire du monde un siècle avant que Charlemagne couvrit les Gaules de sa puissante épée.

Mais pour que ce que nous allons raconter ne paraisse pas trop invraisemblable, quelques considérations préliminaires nous semblent nécessaires. Peut-être trouvera-t-on que nous présentons ces considérations avec une certaine complaisance,

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Les trois hommes étaient là depuis près d'une heure en conférence, quand on entendit dans le lointain un bruit de grelots et le roulement d'une voiture retentissant à grand fracas sur le pavé sonore. Un instant plus tard, la diligence débouche au grand trot sur la place où elle s'arrêtait devant la poste aux chevaux.

— Qui vient là-bas ? dit M. Leroux à son fils en lui montrant un voyageur qui arrivait en toute hâte, traînant après lui un sac de nuit.

— C'est le papa Ricard, répondit Edmond.

C'était bien Ricard, en effet.

— Bastien, dit-il au conducteur de la diligence, n'avez-vous retenu une place pour Paris au bureau de Marseille ?

— Oui, monsieur Ricard, répondit le conducteur en lui tendant un bulletin. Place de coupé, n° 2, monsieur Ricard, voilà.

— Ah ! le vieux lascar ! dit tout bas M. Leroux à son fils, il va à Paris ; mais qu'y va-t-il faire ?

La diligence avait achevé de relayer. Le postillon rassembla ses guides, les chevaux s'enlevèrent, et la lourde voiture s'engouffra bientôt dans les rues étroites et tortueuses qui conduisaient à la route de Marseille.

L'air était encore ébranlé par le bruit des roues massives de la diligence, quand une autre voiture apparut à l'angle opposé de la place. Celle-ci n'était point une voiture publique. C'était une très-élégante berline de voyage, attelée de quatre chevaux, coquettement conduits à la Daumont.

— Quel luxe ! dit M. Leroux.

— Qui cela peut-il être ? lui demanda Edmond.

— Je ne sais, quelque ministre en disponibilité ou un grand seigneur étranger qui va passer la saison à Nice.

La voiture traversait la place au galop de ses quatre chevaux. Elle passa comme un éclair devant les trois hommes.

— C'est étrange ! dit M. Leroux.

— N'avez-vous reconnu personne dans cette voiture ? lui demanda Paul.

— Vous avez raison. Dieu me pardonne, c'est notre Marius qui occupe l'une des places de devant.

Oh ! je l'ai bien reconnu !

— Marius ! s'écria Paul. Oh ! je sais où il va.

Et, s'élançant derrière la voiture avec plus d'agilité qu'on n'en aurait attendu de lui, il se pencha aux étrivières.

XI

Nous demandons ici la permission d'user du privilège qui a toujours été accordé au romancier : changer le lieu de l'action de son drame quand il lui en prend la fantaisie, ou du moins quand l'intérêt de son récit lui semble l'exiger. Nous allons donc nous transporter à Venise, afin de présenter à nos lecteurs un personnage qui doit servir à compléter notre fabulation par le rôle qu'il joue dans notre dénouement.

Nous sommes donc à Venise. Ce n'est plus *Venezia la bella*, hélas ! c'est Venise en deuil, Venise sous la domination de l'Autriche !

Non loin du Canareggio, de l'autre côté du Grand-Canal, presque à l'angle de l'un des canaux latéraux que prennent les gondoliers afin d'éviter les longues sinuosités du Grand-Canal pour se rendre de son extrémité, par exemple de la Dogana ou de Santa-Maria della Salute à la place Saint-Marc, il existait encore, il y a une trentaine d'années, un vieux palais qui attirait fatalement les regards de l'étranger, tant on devait craindre de le voir s'écraser dans sa chute. En effet, ce vieux fantôme de palais tombait littéralement en ruines et, comme tant d'autres à Venise, hélas ! semblait devoir bientôt disparaître sous les eaux.

La porte d'eau donnant sur le canal était dégonflée et n'avait jamais dû s'ouvrir depuis la chute de

« Or, jusqu'au jour où la mort de mon cousin de Chambord permettra à nos amis de reconstituer franchement la monarchie constitutionnelle, — dont vous serez, j'en ai l'espoir, le courageux restaurateur, — nous devons au moins sauvegarder ces principes de gouvernement que la Constitution de 1875 tient en réserve, et conserver surtout le mode actuel de recrutement du Sénat. »

Il va sans dire que cette lettre est tout ce qu'il y a de plus apocryphe. On s'étonne dans les couloirs de la Chambre que M. Cunéo d'Ornano se livre à d'aussi grossières plaisanteries qui ne sont pas dignes d'un homme qui veut se faire prendre au sérieux.

UNE PAROLE D'HONNEUR.

Dédié à M. Thibaudin-Comagny :
Un journal du soir raconte une anecdote qui porte avec elle son enseignement :

« Pendant la terrible répression qui suivit la victoire de l'armée française sur la Commune, un galopin d'une quinzaine d'années allait être fusillé.

« — Lieutenant, dit-il à l'officier qui l'avait fait coller au mur, j'ai sur moi ma montre en or et quelque argent ; si vous voulez me permettre d'aller porter tout cela à ma mère qui est très-pauvre, je vous donne ma parole d'honneur de revenir.

« — Eh bien vas-y, mauvais garnement, dit l'officier.

« L'enfant partit et revint au bout de vingt minutes.

« — Veux-tu bien me f... le camp ! s'écria le lieutenant à la fois furieux et frappé d'admiration. »

On lit dans le *Clairon* :

« En 1844, Napoléon I^{er} prescrivit l'achat, à Mérignac, près Bordeaux, d'une maison et d'une propriété destinées aux archevêques de Bordeaux.

« Le prix d'achat fut de 55,000 fr. environ, y compris le mobilier.

« Depuis lors, les archevêques de Bordeaux ont constamment joui de cette propriété, mais la République n'entend pas laisser du bien-être au clergé, et l'administration des domaines vient de recevoir l'ordre de prendre possession de l'immeuble et du terrain.

« Est-ce avec cela que M. Tirard compte retrouver ses cent millions ? »

CABINET DE NÉCESSITÉ.

M. Jules Ferry a déclaré mardi, à la tribune, que, lors de sa récente arrivée aux affaires, « il y avait des besoins pressants à satisfaire, mais que cependant il n'était pas entré dans un cabinet de nécessité. »

M. Margue a vigoureusement applaudi, se contentant bien tout ce qu'il y avait de soulageant dans cette façon de montrer le cas du ministère, et combien était louable la manière traitée par M. le président du Conseil.

En effet, il eût été banal de dire : « Je ne

suis pas un indispensable ; » et une phrase semblable n'aurait seulement pas valu quinze centimes.

Mais combien plus neuf est de pouvoir rendre sans effort la même pensée, en la dissimulant discrètement dans un « cabinet de nécessité ! »

La cour d'assises de Paris a jugé, mardi, le jeune Marie-Camille Olivier, fils de M^{lle} Blanchard de la Bretesche et, suivant celle-ci, du prince Camille de Polignac.

On sait quelle accusation pesait sur ce malheureux jeune homme de vingt-six ans. Il a tenté d'incendier l'appartement du prince Camille de Polignac, son père naturel. Pourquoi ? Pour se venger, dit-on, de l'abandon dans lequel il était laissé lui et sa mère. Mais, si on l'en croit, il n'avait point eu le projet de mettre véritablement le feu : son unique but était d'attirer, par un coup d'éclat, l'attention publique sur la déplorable situation dans laquelle sa mère et lui se trouvaient. S'il en est ainsi, on peut affirmer qu'il a pleinement réussi. Et même l'on ne saurait nier que, quelque coupable que puisse paraître l'acte qui lui est reproché, beaucoup d'indulgence ne lui ait été acquise dès le premier jour.

Après débats, le jury a rendu un verdict d'acquiescement. Le jeune homme a été mis en liberté.

Le prince Camille de Polignac, cité comme témoin, n'a pas démenti les allégations de M^{lle} Blanchard de la Bretesche.

PROCÈS DE M^{lle} COURBET CONTRE L'ÉTAT.

M^{lle} Courbet, sœur du peintre d'Ornans, surnommé le Déboulonneur, actionne le gouvernement en restitution de tous les objets d'art, tableaux et sommes saisies contre son frère et qu'il s'est appropriés à la suite de la condamnation de Courbet, comme ayant participé au renversement de la colonne Vendôme.

Sans discuter la valeur juridique de l'action judiciaire de M^{lle} Courbet, nous croyons toutefois devoir résumer ici la brochure que M^{lle} Courbet a fait imprimer avec le concours de ses amis, pour justifier et la mémoire du peintre d'Ornans et l'action qu'elle entreprend contre l'Etat.

Cette brochure a pour objet d'établir que le peintre Courbet, condamné par le conseil de guerre de Versailles comme auteur du renversement de la colonne Vendôme, n'aurait pris aucune part criminelle à cet acte de vandalisme.

La condamnation de Courbet aurait été motivée par la déposition de certains témoins qui ont à tort considéré comme un ordre, le conseil donné par Courbet aux émeutiers qui manœuvraient le cabestan au moyen duquel on allait provoquer l'écroulement de la colonne.

Courbet se trouvait, en effet, sur la place Vendôme au moment de l'opération ; mais il n'avait alors aucun caractère officiel et il n'avait en aucune sorte présidé aux dispositions prises, puisqu'il protesta, comme ar-

sans cesse rajeunie en infusant dans ses veines un sang nouveau, en s'assimilant avec une merveilleuse habileté les éléments hostiles qui voulaient l'ébranler ou la renverser, l'aristocratie de Venise est toujours restée pure de tout alliage. Elle n'en a pas moins maintenu pendant onze siècles sa prépotence ; en effet, commencée à l'année 697, où Paolo Lucio Anafesto, — nous retrouverons ce nom tout à l'heure, — fut élu le premier doge par les soixante-douze îles qui formèrent plus tard les soixante-douze paroisses de la ville, l'histoire politique de Venise finit seulement en 1797, à l'époque où trois mille baïonnettes françaises signifièrent son arrêt de mort à l'antique oligarchie.

Pendant cette longue suite d'années, l'aristocratie vénitienne est restée constamment fidèle à son principe, affirmé en 1247, quand le doge fut rangé parmi les rois féodaux, et le gouvernement de la République confié, sous le nom de Grand-Conseil, à un certain nombre de citoyens. Ce jour-là, il fut décidé entre les conjurés — n'était-ce pas, après tout, une conjuration contre le gouvernement établi ? — que le Grand-Conseil se recruterait à perpétuité parmi les descendants de ceux qui avaient consacré le nouvel état de choses, et cela par exclusion à tous autres. Cette règle absolue ne reçut jamais d'exception pendant tout le temps que dura la République.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

tiste, contre le moyen qu'on allait employer.

« Ce monument, dit-il aux émeutiers, est une œuvre d'art que vous allez détruire. Il vaudrait mieux déboulonner la colonne pièce à pièce et transporter les morceaux au musée. »

Son conseil ne fut pas suivi et le monument s'effondrait quelques instants plus tard sous la traction puissante des câbles.

Ce n'est que 15 ou 17 jours plus tard que Courbet fut nommé membre de la Commune, et la brochure a pour but de démontrer que Courbet ne peut être responsable d'un acte qui lui était imputé jusqu'à présent.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 mars.

Bourse assez ferme en résumé, bien qu'on ait un peu fléchi vers le milieu.

Les manifestations projetées par les ouvriers en grève n'ont eu qu'une médiocre influence sur le marché dont les mouvements ont été provoqués par des causes absolument en dehors de cette éventualité.

Le 3 0/0 cote 82.15 et termine à 82.30 ; l'amortissable, 82.80 et 83 ; le 5 0/0, après 115.80 et 115.70, termine à 115.85.

Le Foncier est bien tenu à 1,380, avec un bon courant d'affaires sur les Obligations nouvelles. Les valeurs du même groupe, Foncière de France et d'Algérie, Magasins Généraux de France et d'Algérie sont également fermes.

La Banque de Paris cote 1,067 ; le Lyonnais 572.

Les Chemins sont fermes, le Lyon à 1,615, le Nord à 1,890.

En résumé, malgré la bien meilleure tendance à noter sur le marché, nous croyons que les capitalistes feront bien d'attendre encore, en employant leurs disponibilités en reports, que la reprise d'affaires se soit définitivement dessinée.

Le Suez donne lieu à un assez grand nombre de transactions à 5,435.

Les Chemins autrichiens sont à 716. Les Lombards à 310, sans variations notables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Collège de Filles

(Suite)

Simple comparaison :

Le Havre, ville de 92,000 habitants, atteinte comme Saumur de la maladie de la pierre qui doit se terminer par un collège de filles, a voté pour cette construction 820 mille francs.

Saumur, ville de 44,000 habitants, affecte à ce même projet 800,000 fr.

Soit au Havre, par habitant... 8 fr. 92.

Et à Saumur, par habitant... 57 1/4

Différence en plus pour chaque

habitant de Saumur... 48 fr. 22

Et cette quote-part des Saumurois ne s'arrêtera pas au chiffre de 57 fr. 14, nos concitoyens peuvent y compter ; car la question d'accès n'est pas encore tranchée, et le champ est vaste pour l'imprévu dans un sol percé de galeries et de souterrains inconnus.

Il est très-admissible que les habitants du Havre ne mettront dans la construction de leur collège de filles que le dixième de ceux de Saumur dans cette même entreprise colossale qui engloutira nos ressources pour longtemps.

Quelle est la plus raisonnable, de la municipalité du Havre ou de celle de Saumur ?

Hélas ! les votes de chacun des conseils municipaux tranchent la question, et nous devons nous en rapporter à l'éloquence des chiffres ci-dessus.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

Résultat de la journée de mercredi (prix couples) :

1. *Tabatière*, à M. Péters, lieutenant sous-écuyer à l'École de Saumur (montée par M. le vicomte de Saint-Sernin, sous-écuyer à l'École de Saumur) ; *Cambyse*, à M. Bournazel, lieutenant-instructeur à l'École de Saumur.

2. *Lansquenec*, à M. de Bellaing, lieutenant-instructeur à l'École de Saumur ; *Tortue*, à M. de Bacquencourt, sous-lieutenant au 3^e dragons.

3. *Baillage*, à M. de Beaufort, capitaine-instructeur au 25^e dragons (montée par M. Bourgeois, sous-lieutenant au 25^e dragons) ; *Tendron*, à M. Gagnebin, capitaine au 25^e dragons.

4. *Affront*, à M. Bourgeois, sous-lieutenant au 25^e dragons ; *Bidet*, à M. Duperray, sous-lieutenant au 42^e cuirassiers.

5. *La Force*, à M. Monjon, lieutenant au 27^e régiment d'artillerie ; *Bérénice*, à M. de Diebach, lieutenant au 35^e régiment d'artillerie.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour témoigner de leur confiance dans le ministère.

Les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour l'ajournement de la révision, après avoir pris dans leurs circulaires électorales l'engagement de la réclamer à la Chambre.

Les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Le *Radical* a compté 229 députés qui, dit-il, « par sottise, par timidité, ou par intérêt, ont manqué à la parole donnée. C'est-à-dire que, sur trois cent trente-sept qui avaient promis la révision, il s'en est trouvé seulement cent huit pour tenir leur parole. »

Le *Radical* conclut : « Et maintenant le suffrage universel est édifié sur la moralité de ceux qui sollicitent ses suffrages. »

Ceci est à l'adresse de MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis), puisqu'ils sont dans les 229 infidèles à leur promesse.

Nous remarquons que, dans le compte rendu officiel de la Chambre, M. Maillé (Alexis), quoique malade à Angers, figure à tous les scrutins du 6 mars, et non dans les « absents par congé ».

On lit dans l'*Etoile* d'Angers :

« Le bataillon du 135^e de ligne, qui a fait la campagne de Tunisie, va rentrer incessamment en France. Au lieu de le renvoyer à Paris comme dépôt, il est question de le réunir au reste du régiment à Angers.

« Une dépêche a été adressée en ce sens au bureau d'état-major. Le ministre de la guerre demande s'il se trouve actuellement assez de logement dans les casernes d'infanterie pour recevoir 260 hommes, effectif du bataillon.

« Nous apprenons que seule la caserne des pontonniers serait en état de loger ce nombre d'hommes. Reste à savoir si le ministre Thibaudin consentira à mêler les fantassins aux pontonniers.

« A propos de cet effectif de 260 soldats qui sont rapatriés, nous ferons une bien triste remarque.

« On se souvient que les bataillons des divers régiments envoyés en Tunisie ont été complétés plusieurs fois à 650 hommes. Et il ne rentre en France que 260 soldats du bataillon du 135^e.

« Ah ! si tous les détachements qui faisaient partie de l'expédition ont été décimés de la sorte, que de vies cette malheureuse campagne nous a enlevées !

« Rappelons-nous qu'il a été envoyé au moins 60,000 hommes, soit en Algérie, soit en Tunisie. Si, de chaque bataillon, il ne revient en France que le tiers, ce serait un effectif de 40,000 hommes qui auraient péri dans cette entreprise si mal conduite. »

« Nous avons donc aujourd'hui une preuve convaincante que les récits des journaux hostiles à cette guerre n'étaient point exagérés.

« Faire périr tant de jeunes gens par les fièvres et la dysenterie ! et pour quelle fin, grand Dieu ! Pour assurer à un groupe de républicains les actions de la ligne ferrée de Bône à Guelma.

« Combien, après de pareils exploits, les pères, les mères, les sœurs dont les fils et les frères sont morts loin du foyer de la famille, doivent maudire ce régime de spéculateurs et d'incapables ! »

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

L'inspecteur primaire de Chinon avait exigé tout dernièrement de la commission scolaire de Saint-Benoist statuât sur les motifs des absences qui lui avaient été signalées. La commission s'est réunie dans le courant de décembre dernier, pour statuer sur la contravention à la loi. Voici sommairement les principaux passages de sa délibération :

« Les parents n'étant pas venus donner d'explications à cause de leurs occupations, la commission, ayant pris ses informations, admet les absences et reconnaît qu'il n'y a aucun blâme à donner aux parents.

» Vu que les pères et mères ont continuellement besoin de leurs enfants pour leurs travaux, et qu'ils leur sont très-utiles, déclare que la loi du 28 mars 1882 est inapplicable dans la commune. En outre, la commission, d'après la déclaration de tous les parents (un seul père de famille excepté), est d'avis que les emblèmes religieux doivent être maintenus dans l'école; que l'institutrice continue à faire réciter la prière du matin et du soir et à apprendre le catéchisme aux élèves, comme, du reste, l'a déclaré le conseil municipal à l'unanimité, dans sa délibération du 15 août 1882, inscrite au registre des délibérations de la commune de Saint-Benoît-du-Lac-Mort, arrondissement de Chinon. »

Nous avons annoncé que deux individus avaient été arrêtés en flagrant délit de vol pendant l'incendie du château de Montgoger (Indre-et-Loire).

Ces deux personnages s'étaient introduits dans les caves. Lorsqu'on les a surpris, ils étaient déjà nantis de divers objets qu'ils se proposaient d'emporter.

L'un avait à la main une bouteille de vin. Dans ses poches étaient des fromages. Dans son paletot il avait caché un gros morceau de porc salé.

Son camarade était chargé également d'une bouteille de vin et de fromages. De plus, il était porteur d'une douzaine de côtelettes de mouton, d'une demi-douzaine de harengs et... d'un jeu de dominos.

Ces deux sautoyeurs de nouvelle espèce ont été appréhendés au collet et conduits à la prison de Chinon. L'un demeure à Saint-Epain; l'autre est employé dans les fours à chaux de Paviers.

Voilà deux gaillards qui, eu égard au caractère particulièrement odieux de vols commis à la faveur d'un incendie, méritent bien de passer en cour d'assises. Outre la circonstance de vol accompli la nuit, il y a, paraît-il, celle de l'escalade, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour que l'affaire soit de la compétence du jury.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Le rédacteur du journal le *Thouarsais* a reçu une lettre d'un abonné qui lui pose la question suivante :

« A l'occasion de la fête du 14 juillet 1882, le conseil municipal de la commune de Rigné avait voté la somme nécessaire à l'achat d'une demi-barrique de vin.

Or, le soir de cette fête, certaines personnes ayant demandé du vin, M. le maire fit observer qu'il n'y en avait plus : de sorte qu'il y a quelques jours, nos conseillers municipaux furent fort surpris de recevoir de M. le maire, à la suite d'une réunion, une invitation à boire; il pensèrent tout d'abord que M. le maire leur offrait généreusement du vin de sa cave; mais ils furent vite désabusés : notre premier magistrat expliqua qu'il avait mis dans des bouteilles le vin resté dans le fond de la barrique offerte au public pour la fête nationale, et que c'était grâce à cette précaution qu'il pouvait leur offrir ce rafraîchissement.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ORACLE DU BAS-MAINE.

Pour une jeune fille, savoir si l'on aura un mari, ou si l'on coiffera sainte Catherine, la chose est de quelque importance; aussi Dieu qui a fait la femme et qui sait que ce doux ou malin petit être est d'ordinaire assez curieux, a-t-il donné à un bon saint de bois d'une église de Laval la science de prédire l'avenir aux demoiselles qui le consulteraient.

Ces jours derniers, je revenais à Paris, retour d'un voyage de quelques semaines à Brest. Le hasard m'avait donné pour compagnon de route un brave marin, figure ouverte, ton jovial, teint hâlé, chevelure fièrement rejetée en arrière, forte encochure, un solide gaillard de trente ans. Que faire dans un coin de wagon quand on y est pour un trajet de 150 lieues, et que l'on a devant soi un Courreur des Mers qui ne demanderait pas mieux que de faser un brin? On causa donc. Un marin, c'est un soldat, c'est-à-dire que c'est franc, que c'est simple, que c'est confiant, que ça ne se figure pas pouvoir se trouver en présence d'un homme dont il faudrait se défier. Il se livra donc, tout de suite,

» M. le maire, en agissant ainsi, était-il dans son droit? »

Cette question va être soumise au conseil d'Etat.

Nous lisons dans l'*Union de la Sarthe* :

« Les municipaux de Mamers ont laïcisé à grands frais toutes les écoles, mais les nouvelles sont désertes. L'administration, pliant sous le ridicule, a voulu recourir aux bourses pour tenter de donner une ombre de raison à son école primaire supérieure avec cours de latinité, où jusqu'ici le nombre des élèves ne dépasse guère celui des maîtres. On annonce donc un concours et un examen pour des bourses à cette école primaire et supérieurement vide.

» Le jour de l'examen est fixé, placardé, annoncé partout, dit le *Moniteur*. Or, la veille, une effroyable panique saisit directeur, inspecteur, maire et sous-préfet! — Pas une demandelle!!!... Et les examinateurs sont attendus pour le lendemain! Enfin, quelqu'un songe à l'école primaire. On y court, on implore l'institutrice pour qu'il fournisse quelques enfants; on cajole ceux-ci; on supplie leurs parents, et le lendemain, ils étaient quatre qui se présentaient devant les examinateurs un peu ahuris. L'honneur était sauf. Mais on assure que les cheveux de l'un de ces messieurs avaient blanchi.

» La conclusion rassurante, c'est qu'il y a encore 800,000,000 de francs à dépenser aussi utilement! »

Au lieu de s'occuper des lois de proscription et de tant d'autres qui ne tendent qu'à aigrir le public, nos députés feraient bien mieux de remanier les lois fiscales, qui sont d'une révoltante illégalité.

On en jugera par cet extrait d'un très-intéressant ouvrage sur les *Souffrances de l'agriculture* :

« Pour les successions, l'enregistrement prend le même droit sur les meubles et sur les immeubles; pour les ventes, le droit n'est plus le même; avec les centimes, il est de 2 1/2 0/0 sur les meubles, et de 6.87 0/0 sur les immeubles.

» Si, dans une vente constatée par acte public, j'achète un tableau de 10,000 fr., je donne au Trésor 250 fr.; si j'achète un domaine de 10,000 fr., je donne au Trésor 800 fr.

» J'achète 5,000 fr. une action de la Banque de France et je l'immobilise en vertu du décret du 16 janvier 1803; j'achète au même prix une pièce de terre: pour l'immeuble « Banque », je paie au Trésor 25 fr. comme droit de transmission, plus 6.25 de courtage à l'agent de change; pour l'immeuble « Terre », je paie au Trésor 340 fr. sans compter les frais du notaire.

» Enfin, j'achète par agent de change une action de 800 fr., je paie pour courtage 4.8 0/0, soit 4 fr.; j'achète par notaire un champ de 800 fr., je paie au Trésor 55 fr. et en plus les frais du notaire.

» De l'aveu général, les droits d'enregistrement sur mutations d'immeubles sont si

sans contrainte, sans réserve et, ma foi, cet amphibie, avec sa bonhomie native, me plut tellement que nous fûmes bientôt une paire de camarades.

Il allait, lui aussi, à Paris; seulement il devait séjourner 24 heures à Laval. Il avait là une sœur mariée; il voulait lui vider un pot de cidre, lui dévorer une miche de pain frais, rouffler dans de bons gros draps bien blancs, et surtout lui rougir les joues sous de longs et chauds baisers. Une sœur, c'est si bon à aimer quand on n'est plus sur terre que le frère et la sœur, et que l'on a 30 ans, et que le cœur parle, mais qu'on ne veut pas prendre femme par crainte de laisser bientôt dans les larmes une veuve et des orphelins. Dame! un marin, aujourd'hui c'est vivant; demain c'est mort.

Mon loquace et agréable compagnon de chemin de fer fit tant qu'il me décida à l'accompagner chez sa sœur que, pour parler franchement, je désirais connaître. Je me demandais si c'était aussi une bonne diablesse. Maintenant que je l'ai vue, je dis: tel frère, telle sœur; honneur aux deux êtres qui ont su pétrir d'aussi bonnes pâtes. — Accueil cordial, souper plein de gaieté, lit moelleux: voilà ce que nous trouvâmes chez notre hôtesse.

Le lendemain, dès l'aube, nous courions la ville. Après avoir visité le château féodal aujourd'hui prison, salué Ambroise Paré sur son socle de granit, et cherché à retrouver quelques traces d'en-

cessifs qu'ils arrêtaient les transactions et paralysaient la terre.

» S'ils étaient réduits, la fraude diminuerait; les actes plus nombreux rendraient bientôt au Trésor une partie des recettes qu'il aurait perdues; la terre passerait plus vite de mains débilés en mains solides. »

La loi des finances de 1883 ne comportant pas de crédits pour l'allocation aux hommes de la 2^e portion du contingent du supplément de première mise de masse individuelle déterminé par la circulaire du 14 septembre 1881, le ministre de la guerre a décidé qu'il y aura lieu de revenir, cette année, aux fixations des circulaires des 28 octobre 1875 et 10 décembre 1877.

En conséquence, les hommes de la 2^e portion du contingent appelés sous les drapeaux en 1883 devront recevoir la première mise indiquée ci-après :

Infanterie..... 26 fr.
Troupes à cheval: hommes à pied. 29 —
Troupes à cheval: hommes montés. 42 —

Comme par le passé, la prime journalière sera la même dans chaque arme que pour les militaires de la 1^{re} portion.

THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La représentation du *Trouvère* s'annonce comme devant être des plus brillantes.

M^{me} Sbolgi, forte chanteuse, n'est pas un inconnu pour le public saumurois, qui a déjà eu l'occasion de l'applaudir il y a trois ans, le 13 octobre 1879, également dans le *Trouvère*, où elle parut à côté de MM. Gense et Rougé, de la troupe Chavannes. On se rappelle que M^{me} Sbolgi avait parfaitement détaillé le rôle d'Azucena. Sa voix de mezzo-soprano était aussi douce que pénétrante. Dans sa scène du second acte et à l'acte de la prison, l'excellente cantatrice montra un talent dramatique de premier ordre.

On dit le plus grand bien de M. Robert, fort ténor, qui remplira le rôle de Manrique.

Quant à M^{me} Seveste, ce sera la meilleure et la plus gracieuse Léonore que l'on aura applaudie sur notre scène.

Enfin, nous serons heureux d'entendre les voix sympathiques de MM. Gheleys et Choppin.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Les études du *Trésor*, l'opéra inédit de MM. François Coppée et Charles Lefebvre, sont commencées. La première représentation de ce charmant opéra-comique aura lieu sitôt après le *Prophète*. MM. Coppée et Lefebvre viendront diriger les dernières répétitions.

Aujourd'hui samedi, le *Trouvère*. — Demain dimanche, *Lucie de Lammermoor* et *Rococo*.

Demain, au théâtre du Cirque, *Trente ans ou la vie d'un joueur* et un ballet.

ceinte fortifiée, je crus que nous allions regagner la maison, car la promenade avait servi de vermouth et j'avais appétit; je dus revenir de mon erreur; il y avait quelque chose à voir, quelque chose qui n'existe nulle part: j'avais à voir l'*Oracle du Bas-Maine*, le saint en bois qui prêche aux jeunes filles si, oui ou non, elles épouseront.

Nous longeons le quai et bientôt nous arrivons devant une église du XII^e siècle, entourée d'un square. C'est là. Nous sommes à *Avesnières*, faubourg de Laval.

Nous entrons dans le temple. Et la sœur de mon marin, me tirant par la manche et me priant de me retourner (car je regardais dans le cœur), me montra deux colossales statues en bois montant la garde (comme dirait un militaire) de chaque côté du portail de l'entrée principale. L'une est celle de saint Sauveur. « Ce n'est pas l'intéressante », me dit la femme, en me poussant vers la seconde. L'autre est celle de saint Christophe. « C'est l'*Oracle* », reprit-elle. Comme sur le gigantesque saint, je clouais les yeux tout grands ouverts de quelqu'un qui ne comprend pas: « Regardez son pied », poursuivit-elle. Je vis un talon dégradé par d'innombrables piqûres; mais je ne compris rien encore. « Allons, me dit-elle, je vois que vous n'y êtes pas; voici: une demoiselle est-elle d'âge à se marier, elle vient à ce talon et y plante une épingle. Y tient-elle? O joie! dans l'année elle

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 12 mars 1883,

Représentation de M. C^x ROBERT, fort ténor, de M^{me} SBOLGI, forte chanteuse contralto, et de M^{me} SEVESTE, de l'Opéra-Comique.

LE TROUVÈRE

Grand opéra en 4 actes et 8 tableaux, traduction française de Pacini, musique de VERDI.

Distribution :

Manrique (le Trouvère).....	MM. Charles Robert.
Le comte de Luna.....	Gheleys.
Fernand.....	Choppin.
Ruiz.....	Charpenay.
Un bohémien.....	Godivier.
Léonore.....	M ^{me} Seveste.
Azucena.....	Sbolgi.
Inès.....	Bonnaud.

Affidés du comte de Luna, partisans de Manrique, hommes d'armes, soldats, bohémiens, bohémiennes, religieuses.

Au 3^e acte: *Pas de Deux*, dansé par M. Rougier et M^{me} Elisa Reuters.

La Bohémienne, dansée par M^{me} Laura Reuters, Marie Beau, Maria Strocchio, Annette Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC

PAPIER AMBRÉ

Plus d'adhérence aux lèvres ni de rupture, plus de nicotine ni d'acreté dans la bouche.

NOUVELLE MARQUE, 10 CENTIMES LE CAHIER.

Manufacture, 54, rue de Dunkerque, Paris.

MONITEUR de RENTE
de la Bourse, Paris
11, Place de la Bourse, Paris
Nous conseillons à tout acheteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier, sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Env. 50 c. en Timbres. Pour 52 N^{os} PAR AN

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

50 médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de De-langrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.



PAUL GODET, propriétaire-gérant

épousera. Tombe-t-elle? O désespoir! il faudra rester fille. L'épreuve ne peut être recommencée que douze mois après; et si l'épingle tombe encore, c'est un nouveau retard d'un an, et ainsi de suite. Moi qui vous parle, Monsieur, j'ai dû revenir trois fois à la consultation; enfin, le bon saint Christophe m'a pris en pitié. »

« N'avez-vous pas, dans quelque autre église, lui dis-je, une sainte que les jeunes hommes puissent interroger pour le même motif? »

« Vous êtes un incrédule; allez-vous en vite à Paris! » me répondit-elle, avec un bon petit sourire dont je me souviens encore, maintenant que je suis rentré dans la capitale.

C'est égal, on est superstitieux à Laval. Mais bah! ne blâmons pas les jeunes filles de ce pays; elles ne font de mal à personne en interrogeant leur saint Christophe de bois.

RAOUL BONNERY,
De la Société des Gens de Lettres.

Maximes et Pensées.

Pour obtenir des arguments tranchants, l'avocat doit bien repasser son affaire.

Nous courons toujours après les femmes, mais ce sont elles qui nous attrapent.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}
3 %	82 20	82 15	Est	730	730	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	437	436 25
4 %	83	82 80	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1685	1610	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502 50	Est	262 50	262
4 1/2 %	110	110	Midi	1100	1120	— 1865, 4 %	530	532 50	Midi	258 50	258 50
5 %	115 65	115 70	Nord	1830	1830	— 1869, 3 %	407	400	Nord	366 75	367
Obligations du Trésor	508	505	Orléans	1267 50	1270	— 1871, 6 %	395	393	Orléans	360	363
Obligations du Trésor nouvelles	509 50	508 75	Ouest	790	795	— 1875, 4 %	516 50	516 1/2	Ouest	358 75	359 50
Bons de liq. départementaux.	523	523	Compagnie parisienne du Gaz.	1540	1537 50	— 1876, 4 %	514 75	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée ..	268	269
Banque de France	5400	5350	Canal de Suez	2465	2440	Dép. de la Seine, emprunt 1857	245	245	Paris-Bourbonnais	368 50	367
Comptoir d'escompte	980	970	C. gén. Transatlantique ..	420	440	Bons de liquid. Ville de Paris	327	326	Canal de Suez	578 25	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1875	1360				Obligations communales 1879.	431	425			
Crédit de France	60 55	65									
Crédit mobilier	385	490									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 50	12 22	3 10	4 20	5 56	10 51	
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg ..	7 10	10 4	12 38	3 26	4 16	6 19	10 51	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	3 34	4 24	6 23	10 51	
1 — 25 — soir,		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	10 31	12 58	3 46	4 36	6 46	11 21	
3 — 32 — — express.																	
7 — 15 — — omnibus.																	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers)																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	Montreuil	7 4	2 1	8 29	Poitiers	6 20	12 55	1 10	
8 — 31 — — omnibus.		6 21	5 54	6 21	7 30	8 9	3 30	9 30	Loudun	8 9	3 30	9 30	Neuville	6 36	1 20	7 55	
9 — 37 — — express.		7 5	7 16	8 3	8 15	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25	
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		8 6	8 17	9 8	9 45	9 36	4 10	10 49	Arçay	9 36	4 10	10 49	Arçay	7 56	2 58	9 28	
4 — 44 — — —		9 2	9 11	10 50	10 51	9 55	4 25	11 17	Loudun	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 18	
10 — 24 — — — express-poste.		10 41	10 50	10 31	11 21	10 31	4 36	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	4 36	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	4 36	11 51	

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
DIVERSES PARCELLES DE TERRE & VIGNE
Situées communes de Chacé, St-Cyr-en-Bourg, Souzay et Varrains, appartenant à M. Louis DÉZÉ-CHEVALLIER, propriétaire à Chacé, et à M^e SALMON-DÉZÉ.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit Remy, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (160)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
DIVERSES PARCELLES DE TERRE ET VIGNE
Situées dans les communes de Brézé, St-Cyr-en-Bourg et Chacé, appartenant à M. Bellamy-Louet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit Remy, expert, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN JARDIN
Avec Pavillon et Cave,
Situé à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON BOURGEOISE
Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
UN TERRAIN
PROPRE A LA CONSTRUCTION
Situé à Saumur, rue Fardeau.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
Pour cause de départ,
Le jeudi 15 mars 1883, à 1 heure après midi,
A Saumur, rue Pavée, n^o 4, au domicile de M^e Niepce.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, chenets, pelles et pincettes, bouteilles vides et porte-bouteilles fermant à clef ; Pupitre, bureau, bibliothèque, vitrine, chaise en vieux chêne sculpté, pliants, tables à pieds tournés, grande quantité de volumes et divers ustensiles de photographie ; Chaise garnie en velours bleu, chauffeuse, fauteuils, jardinière, piano, divans, tabourets de piano, petite table en bois noir, lampes, pendules, tapis, garnitures de croisée ; Un tableau de Lebrun, aquarelles, et gravure anglaise ; Lit de fer, sommier, matelas, traversins, oreillers, table de nuit, table de toilette, guéridon, chaises, encoignure, petit buffet, étagère et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(167)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le lundi 13 mars 1883, à 1 h. après midi,
A Saumur, place de la Bilange, hôtel Blazer, au domicile de M. TRUZZADU.

Il sera vendu :

Vaisselle, batterie de cuisine, verrerie, chenets, pelles et pincettes, chaudrons ; Bois de lits, couettes, matelas, traversins, oreillers, draps, serviettes, taies d'oreillers, nappes, torchons, chemises et garde-robe de femme ; Buffet à deux corps, buffet-commode, huche, tables, chaises, pendules, glaces, rideaux, différents outils de cordonnier, bois de chauffage, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(168)

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
CHATEAU et PARC DE MILLY
Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher ; chapelle ; grandes servitudes ; cour et jardin avec serre ; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

ADJUDICATION DE 692 PIEDS DE PEUPLIERS

Le LUNDI de Pâques, 26 mars 1883, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, procédera à la vente par adjudication de 692 pieds de peupliers, complantés sur les chemins de ladite commune des Rosiers, et divisés en 12 lots ; savoir :

I. — 40 pieds, au chemin de la Forêt, ci.....	40
II. — 26 pieds, au chemin de la Forêt, ci.....	26
III. — 78 pieds, au chemin de la Blairie, ci.....	78
IV. — 77 pieds, au chemin de la Blairie, ci.....	77
V. — 67 pieds, au chemin de la Blairie, ci.....	67
VI. — 88 pieds, au chemin de la Bonde, ci.....	88
VII. — 41 pieds, au chemin de la Bonde, ci.....	41
VIII. — 105 pieds, au chemin des Champillons, ci.....	105
IX. — 60 pieds, au chemin des Champillons, ci.....	60
X. — 20 pieds, au chemin des Petits-Bois, à la Planche, ci.....	20
XI. — 59 pieds, au même chemin, ci.....	59
XII. — 31 pieds, au chemin de la Sainte-Ambroise, ci.....	31
Total.....	692

(149)

Étude de M^e HEDELIN, notaire à Angers, place des Halles, n^o 9.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA FERME DES TROIS-ORMEAUX
Située à la porte de Saumur, commune de Villebernier.

CONTENANCE : 12 hectares 47 ares 50 centiares.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883.
MAISON avec JARDIN
Rue de la Petite-Douve, n^o 49.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

PETITE IMPRIMERIE commerciale située à Paris, sur un boulevard ; elle produit net 6,000 fr. par an. loyer payé. — Prix très-moderé. — Position certaine pour un jeune ouvrier typographe actif et travailleur. S'adresser à M. H. ROUVIER, Agence Havas, rue N.-D.-des-Victoires, 34, Paris.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPIGIER
RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

COURS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ
Par R. DÉTRICHÉ,
Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, officier de l'Instruction publique.

TENUE DES LIVRES COMMERCIALE ET AGRICOLE PARTIE SIMPLE
7^e édition
(Chaque édition tirée à 15,000)

TENUE DES LIVRES En partie double
4^e édition
Augmentée d'une méthode simplifiée pour le calcul des comptes courants, portant intérêts.

En vente :
Chez tous les libraires du département ;
A Paris, librairie classique Ch. FOURAULT, rue Saint-André-des-Arts, 7. (11)

PLACIER
Une Maison de Mercerie de gros demande UN PLACIER.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} MIGNOT,
Professeur de piano,
Se met à la disposition des familles pour donner des répétitions de français avec ses leçons de piano.
Saumur, Grands-Rue.

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.
S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME demande un emploi de comptable dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} LORRAIN, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêteuse pour les Modes.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

M^r LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,
Rue d'Orléans, 13.

AVIS.
Le CHOCOLAT GUERIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.